

L'édito de la Présidente



L'année 2020 a été, à bien des égards, une année inclassable et éprouvante pour l'économie calédonienne tant en raison de la crise sanitaire internationale que de difficultés liées à des incertitudes institutionnelles, économiques et budgétaires.

Ces circonstances exceptionnelles n'ont cependant pas entamé la montée en puissance de l'activité de l'Autorité au service des entreprises et des consommateurs calédoniens. Comme en témoigne ce rapport, les procédures ont été adaptées, les entreprises comme les services du gouvernement ont été accompagnés et les décisions de l'Autorité ont été rendues avec efficacité, grâce à la mobilisation sans faille de ses équipes et du Collège.

En 2020, 44 décisions, avis et recommandations ont été adoptés dans le respect de la feuille de route que l'Autorité s'était fixée. Il s'agit d'un accroissement d'activité considérable qui traduit l'achèvement de procédures d'instruction lancées en 2018 et 2019 et qui démontre notamment la pertinence d'un bureau dédié au contrôle *a priori* des structures de marché pour faire face à l'augmentation du nombre de dossiers notifiés malgré le doublement des seuils de notification en janvier 2020.

Comme elle l'avait prévu, l'Autorité a d'abord concentré ses efforts sur la lutte contre la vie chère en veillant notamment aux conditions d'ouverture ou d'extension des surfaces commerciales : quinze décisions d'autorisation, dont deux assorties d'engagements, ont été rendues pour

favoriser la dynamique concurrentielle dans le secteur des commerces de détail au bénéfice des consommateurs calédoniens. L'Autorité a également remis au gouvernement un avis détaillé sur la structure des prix des biens de grande consommation en Nouvelle-Calédonie et formulé 18 recommandations pour agir efficacement sur les leviers qui permettraient de réduire la cherté de la vie sur le territoire. Enfin, l'Autorité a sanctionné la mise en œuvre d'accords exclusifs d'importation, pratique qui contribue à l'augmentation artificielle des prix.

L'Autorité s'est en outre résolument engagée pour le respect des délais de paiement interentreprises, en contrôlant et sanctionnant les retards de paiement de cinq grandes entreprises dans les secteurs de la mine, du BTP et des carburants. Cette démarche vise à soutenir l'ensemble des entreprises calédoniennes car les retards de paiement fragilisent d'abord les entreprises les plus fragiles mais comportent insidieusement un risque de contagion de l'ensemble du tissu économique. Eu égard au contexte économique difficile de l'année 2020, l'Autorité se félicite de la coopération et de la mise en conformité rapide des opérateurs sanctionnés.

De façon générale, l'année 2020 a permis à l'Autorité d'appuyer sa politique de régulation concurrentielle sur une combinaison d'actions et d'outils à la fois pragmatiques, souples et ajustés aux enjeux économiques calédoniens. Parallèlement au développement de sa mission répressive, qui



a conduit au prononcé d'amendes administratives atteignant au total 54 millions de F.CFP reversés intégralement à la Nouvelle-Calédonie, l'Autorité a mis en œuvre avec succès de nombreuses procédures d'engagements.

L'Autorité est ainsi parvenue à l'équilibre souhaité entre ses différentes missions consultative, préventive et répressive. Elle a également mis l'accent sur la pédagogie, la dématérialisation et la simplification des procédures pour les entreprises. A titre d'exemple, un dispositif temporaire de notification simplifiée a été mis en place pour l'ouverture ou l'extension de commerces de détail liées à la mise en conformité avec la réglementation relative à la vente d'alcool en Province Sud.

Enfin, si l'enquête sectorielle sur le secteur aérien lancée en décembre 2019 a été suspendue en raison des circonstances sanitaires, l'Autorité a maintenu sa vigilance sur ce secteur en intervenant auprès du congrès et du gouvernement pendant la crise COVID-19 pour les éclairer sur les risques anticoncurrentiels et économiques induits par le non-remboursement des billets d'avion au détriment des consommateurs.

Comme elle en a maintenant l'habitude, l'Autorité s'est fixé des objectifs ambitieux pour la nouvelle année.

En 2021, il s'agira de mobiliser le droit de la concurrence en faveur de la protection des consommateurs vulnérables et de veiller à la transparence et à l'équilibre des relations commerciales interentreprises, tout en poursuivant les actions pour lutter contre la vie chère.

Ce travail sera conduit avec la conviction et l'engagement remarquable de l'ensemble des agents et des membres de l'Autorité, qui contribuent à ce que son action s'ancre de façon pérenne, à l'orée de cette quatrième année d'activité, dans le paysage économique et institutionnel de la Nouvelle-Calédonie.

L'Autorité espère ainsi continuer à mobiliser activement les institutions, les entreprises et les consommateurs qui ont besoin d'avoir confiance dans le fonctionnement concurrentiel des marchés calédoniens, lequel constitue le meilleur moteur d'une croissance durable au bénéfice de tous.

Aurélie Zoude-Le Berre

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'A. Zoude', with a long horizontal flourish extending to the right.